

LE DEVOIR

Libre de penser

AIDE MÉDICALE À MOURIR

Je suis catholique et favorable au projet de loi 52

14 février 2014 | Diane Villa - Sainte-Adèle, Québec | Québec

Lettre à Monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand

Notre curé, l'abbé André Daoust, de la paroisse Notre-Dame-des-Pays-d'en-Haut de Sainte-Adèle, « *encourage vivement* » ses paroissiens à vous faire part de leur opinion sur le projet de loi no 52 concernant les soins de fin de vie.

Je crains que mon opinion sur cette importante question ne soit guère du goût de mon curé... Toutefois, je tiens néanmoins à vous en faire part : je soutiens le projet de loi no 52 et j'espère de tout coeur que vous voterez pour son adoption.

J'estime que c'est le droit le plus strict de chaque être humain de refuser d'être soumis aux diktats des médecins, de refuser d'être soumis à l'acharnement thérapeutique dont la médecine moderne abuse impunément, de refuser d'avoir à souffrir une mort atroce parce « la médecine ne peut plus rien ».

J'ai eu la tristesse, et le soulagement, de voir mourir ma meilleure amie d'un cancer foudroyant du pancréas ; dans les derniers moments, là où la sacro-sainte médecine ne pouvait plus rien pour soulager ni sa douleur ni sa détresse, avec son consentement, sa soeur, médecin, a vu, très discrètement, à ce qu'elle ne souffre plus, et c'est tout doucement et sereinement qu'elle nous a quittés.

Incompréhension

Je n'arrive pas à comprendre que les gens se laissent endoctriner par les augures de malheur colportés par les opposants à ce projet de loi ; à les en croire, c'est comme si tout à coup, il serait permis de donner un coup de marteau sur la tête de grand-père gâteaux ou de tonton riche mais encombrant !

La société québécoise sera grandie par l'adoption de mesures qui feront que ses citoyens pourront, en toute quiétude et en toute légalité, décider pour eux-mêmes de leur sort ultime.

Selon moi, qui suis pourtant catholique pratiquante et bénévole très engagée au sein de ma paroisse, le projet de loi no 52, loin de contrevenir aux préceptes de l'Évangile, permet de contrer les abus de la « science » et d'exercer la charité.

Est-ce que nous laissons nos animaux familiers souffrir le martyre, nous acharnons-nous à les « soigner » contre leur volonté et à les maintenir en vie de façon tout à fait artificielle, soit par la médication, soit par des instruments ou des interventions envahissants ? Quiconque agirait ainsi serait, à juste titre, conspué. Pourquoi un tel comportement est-il jugé acceptable lorsqu'il s'agit d'êtres humains ?

À mon tour de vous « encourager vivement » : ne craignez pas de voter pour ce projet de loi et merci à vous tous, membres de notre Assemblée nationale, d'avoir eu le courage de faire à chacun de nous le cadeau de sa liberté de « mourir dans la dignité » et selon ses propres volontés.

Diane Villa - *Sainte-Adèle, Québec*